



**SAINT-AUGUSTIN  
DE-DESMAURES**

## **AVIS DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire mardi 16 janvier 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

### **191, route 138 :**

La première demande vise à autoriser la présence d'une quatrième enseigne sur la façade du bâtiment principal en lieu et place de trois, pour un total de cinq enseignes sur le site (quatre sur bâtiment et une sur poteau). Une dérogation mineure sur le même sujet a été accordée en 2014 pour faire passer le nombre d'enseignes sur le bâtiment de deux à trois. La superficie maximale autorisée pour les enseignes sur le site est respectée.

La seconde demande vise à autoriser une enseigne qui excède la toiture du bâtiment de 1,53 m en lieu et place de ne pas excéder la toiture. Il s'agit du logo de la compagnie.

Le tout selon le Règlement de zonage n° 480-85 en vigueur.

### **165, rue des Grands-Lacs :**

La demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal industriel avec une superficie d'occupation au sol de 4,47 % en lieu et place de 7 % minimum exigé par le Règlement de zonage n° 480-85.

### **125, rue de Hambourg :**

La demande vise à autoriser la construction d'une clôture en cour avant, aux fins de sécurité, à un maximum de 3,1 m en lieu et place de 1 m maximum exigé par le Règlement de zonage n° 480-85.

### **300, rue Pierre-Couture :**

La demande vise à autoriser l'ajout d'un garage attaché avec pièces habitables à l'étage sur la résidence unifamiliale existante avec une somme des marges latérales à 4,3 m en lieu et place de 5 m minimum exigé par le Règlement de zonage n° 480-85. Les marges latérales individuelles sont respectées.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Ce 20 décembre 2017

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire  
[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)